

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°4

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 14 Novembre 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
--	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE  
Absent : M. Serge GIDON  
Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ALSH CHARGES DU PERSONNEL**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2024 approuvant le Budget Primitif,

Madame le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des modifications de crédits au budget annexe ALSH comme suit :

43165	COMMUNE DE ROSIERES	DM n°2 2024
Code INSEE	ALSH DE ROSIERES	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**REGULARISATION CHARGES DU PERSONNEL**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-80612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-80823 : Fournitures non stockées - Alimentation	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-84111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme,

Fanny SABATIER  
Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....

AR Prefecture

043-214301657-20241122-DB2024112204-DE  
Reçu le 25/11/2024